



\*Sherpa

pport annuel \* 2025 \* Rapport annuel \* 20

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Édito                                                                                                         | 3  |
| Qui sommes-nous                                                                                               | 4  |
|  SHERPA D'HIER À AUJOURD'HUI | 8  |
| Nos actions, les temps forts                                                                                  | 9  |
| Communication, publications & interventions                                                                   | 29 |
| Transparence financière                                                                                       | 33 |
| Aux côtés de Sherpa                                                                                           | 35 |

# Édito

Que retenir de cette année 2025 ? Des guerres encore, des discours sur des faits militaires qui marquent le piétinement du droit international, et donc de toute perspective de justice ? Un point de bascule vers toujours plus d'autoritarisme et d'exacerbation des logiques économiques ?

L'Union européenne s'est embarquée sur une voie préoccupante de démantèlement des régulations écologiques, sociales et numériques, faisant régresser la protection des droits humains, de l'environnement et du climat au nom d'une prétendue simplification, à l'instar de la position du Conseil de l'UE et du Parlement européen concernant l'« Omnibus I » qui remet en cause le devoir de vigilance. Partout dans le monde, l'équilibre entre ordre public et libertés fondamentales est mis à mal : procédures-bâillons, criminalisation des associations et des défenseur-euses des droits humains, remise en cause de l'institution judiciaire et attaques des fondements de nos sociétés démocratiques.

Mais 2025, ce sont aussi des batailles pour le droit et la justice menées par Sherpa avec ses partenaires. Lors du procès des financements libyens, notre association a soutenu sans relâche le combat

pour que la justice reconnaisse et sanctionne l'opacité organisée et le cynisme de la confusion entre intérêts privés et intérêt général, qu'ils émanent de dirigeants autoritaires, de politiciens en quête de pouvoir, ou de multinationales. Dans l'affaire Lafarge, les juges ont rappelé la responsabilité des multinationales et de leurs dirigeants lorsqu'ils opèrent dans des zones de conflit en retenant pour la première fois la qualification de financement du terrorisme. Le travail « extraordinaire » et « méticuleux » des associations a été souligné par la juridiction. Au procès Yves Rocher, Sherpa défend l'application du devoir de vigilance issue de la loi française de 2017 au-delà du territoire français, au sein d'une filiale en Turquie dans laquelle la liberté syndicale est niée. 2025, c'est encore une avancée majeure avec la mise en examen de Vinci dans l'affaire de travail forcé sur ses chantiers au Qatar qui a été définitivement confirmée par la Cour de cassation, 10 ans après la plainte initialement déposée par Sherpa.

Toutes ces affaires et toutes celles que vous pourrez lire dans ce rapport d'activités mettent en lumière l'importance du travail de longue haleine de Sherpa. Un travail indispensable pour qu'aucune entreprise se jouant des frontières pour échapper à ses obligations n'échappe à sa responsabilité, pour que justice soit rendue aux victimes des crimes économiques et pour que les acteurs et actrices de la société civile puissent exercer pleinement leur rôle de contre-pouvoir. Sherpa s'engage plus que jamais à renforcer les

dignes démocratiques avec ses partenaires et toutes celles et ceux qui œuvrent pour l'état de droit. Alors que 2026 marque les 25 ans de l'association, les combats de Sherpa sont malheureusement terriblement d'actualité.

Nous demeurons donc déterminé-es à poursuivre nos actions en faveur d'une société plus juste et plus protectrice des droits des travailleur-ses, des communautés affectées et de l'environnement.

**SANDRA COSSART, DIRECTRICE & JULIETTE DECASTER, PRÉSIDENTE**



\*Sherpa

# Qui sommes-nous ? \* Qui sommes-nous ?



Sherpa est une association à but non lucratif, fondée en 2001. L'association regroupe une équipe d'avocat·es et de juristes, qui utilisent le droit comme outil pour lutter contre l'impunité liée à la mondialisation des échanges économiques et financiers, et défendre les victimes de crimes économiques.



À ce titre, Sherpa agit en justice contre des multinationales, en raison d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement dans leurs chaînes d'approvisionnement internationales, ou face à leur implication dans des affaires de corruption internationale.

Nos actions soulignent notre expertise et notre expérience. Soutenues par une recherche juridique innovante et accompagnées d'activités de partage d'expérience, ces actions en justice alimentent nos activités de plaidoyer dans un cercle vertueux et augmentent considérablement notre impact sur le cadre juridique.

## \* Équipe en 2025

### SANDRA COSSART

Directrice

### TIPHAINE BEAU DE LOMÉNIE

Responsable de  
contentieux et plaidoyer  
– Espace civique

### THÉA BOUNFOUR

Chargée senior de  
contentieux et plaidoyer  
– Environnement

### LAURA BOURGEOIS

Chargée de contentieux  
et plaidoyer – Stratégies  
d'influence des  
entreprises

### LUCIE CHATELAIN

Responsable de  
contentieux et plaidoyer  
– Responsabilité civile  
des sociétés mères

### CARMEN CHAUMET

Responsable du  
développement

### PAULINE DELMAS

Chargée de contentieux  
et plaidoyer – Espace  
civique

### JEAN-PHILIPPE FOGLE

Chargé de contentieux  
et plaidoyer – Flux  
financiers illicites

### ANNA KIEFER

Chargée de contentieux  
et plaidoyer – Crimes  
internationaux et conflits  
armés

### CHANEZ MENSOUIS

Responsable de  
contentieux et plaidoyer  
– Lutte anti-corruption

### CLOTILDE CALIFANO

Responsable  
administrative et  
financière

### DORINE PLANTÉ & CHLOÉ GUÉRIF

Chargées de  
communication

## \* Conseil d'administration

Juliette Decoster (Présidente)

Jonathan Kaufman

Julia Mello Neiva

Gregory Regaignon

Ignacio Saiz

Laurence Sinopoli

Henri Thulliez

## \* Plaidoyer

Sherpa est née d'un constat fondateur: celui du décalage entre le pouvoir politique, économique et social des acteurs économiques et leur inexistence juridique. S'appuyant sur ses actions en justice, ses recherches juridiques et son travail auprès des partenaires, Sherpa mène des actions de plaidoyer au niveau national et européen et propose des solutions innovantes. Nos actions visent un changement systémique.

## \* Partage d'expérience

Pour renforcer le pouvoir d'agir des acteurs et actrices qui défendent les victimes de la mondialisation, Sherpa participe à la circulation des savoirs et des pratiques. Comme la recherche juridique, les activités de partage d'expérience alimentent nos actions en justice et nos activités de plaidoyer dans un cercle vertueux, pour augmenter notre impact. Au-delà de sa participation dans des événements et conférences, Sherpa peut proposer des formations et des ateliers d'échange d'expérience et prendre part à des projets internationaux de plus long terme.

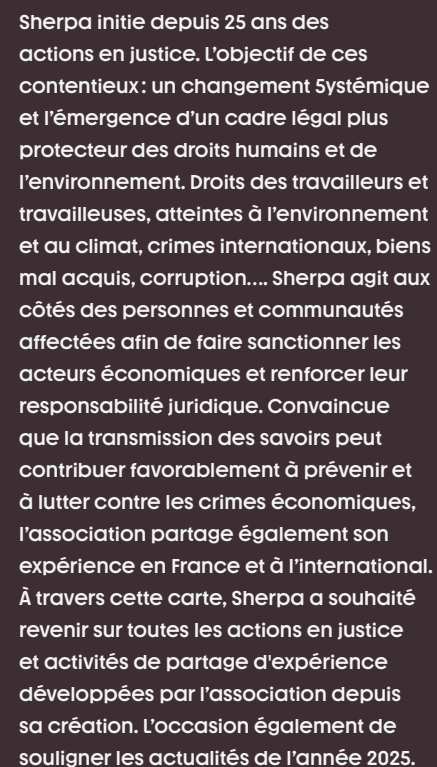
### NOTRE APPROCHE

## \* Action en justice

Face aux violations perpétrées par les acteurs économiques, Sherpa initie des actions en justice qui ont un double objectif: d'une part, faire en sorte que la justice soit rendue dans des affaires spécifiques, y compris en appuyant les victimes et communautés affectées qui cherchent à obtenir réparation. D'autre part, au-delà de cas particuliers, ces actions, parfois appelées « contentieux stratégiques », visent à contribuer à un changement systémique plus large.

## \* Laboratoire de droit

Les actions de Sherpa s'appuient sur des analyses juridiques approfondies, menées en collaboration avec d'autres acteur-ices du monde du droit et des sciences sociales. Elles visent à déployer les « forces imaginantes du droit » pour répondre à des questions souvent nouvelles et complexes, tout en s'appuyant sur l'expérience pratique de l'association. Cette recherche juridique est mise en pratique dans les actions en justice et vient nourrir le plaidoyer de l'association.



## ▲ CONTRER L'INFLUENCE DES ENTREPRISES

## ➤ METTRE FIN À L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

## ❌ COMBATTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

## PROTÉGER L'ESPACE CIVIQUE

## PARTAGE D'EXPÉRIENCE

## AFRIQUE DU SUD

- Formation sur les Biens mal acquis

**BANGLADESH**  
Auchan

**BRÉSIL**

- ♣ Casino **2025**
- ✕ BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE, Axa **2025**

**BURKINAO FASO**  
Caravanes juridiques

**CAMEROUN**  
 Rougier  
 Bolloré  
 Caravanes juridiques

**CHINE**  
 Samsung  
 Industrie de la mode **2025**

**COLOMBIE**  
 **Casino 2025**

**CORÉE DU SUD**  
Samsung

**DJIBOUTI**  
❌ Biens Mal Acquis

**ÉGYPTE**  
**✖ Biens Mal Acquis**

**ÉQUATEUR**  
Perenco

### FRANCE

- ✖ Patrick Balkany & autres
- ✖ Ministère de la transition écologique
- ✖ État Français, contrat d'engagement républicain
- ✖ Laboratoire national de métrologie et d'essais, GME
- ✖ Poursuites-bâillons contre Sherpa

**GABON**  
 ❌ Biens Mal Acquis 2025

**GUINÉE**

- ✗ Rio Tinto
- ⊕ État guinéen, décision de la Cour de Justice de la CEDEAO **2025**

**GUINÉE EQUATORIALE**  
 ✖ Biens Mal Acquis

**INDE**  
 Dassault Aviation

**INTERNATIONAL**

- ⊕ TotalEnergies 2025
- ✗ SBM Offshore

LIBERIA  
DLH

**LIBYE**  
✖ Nicolas Sarkozy & autres  
**2025**

**MALTE**  
✗ BNP Paribas, Société Générale, Natixis, CIC, Rivage Investment

**MONACO**  
 **BNP Paribas**

**MYANMAR**  
TotalEnergies

**NIGER**  
Areva

**OUZBÉKISTAN**  
❌ Biens Mal Acquis

**QATAR**  
 **Vinci 2025**

**RÉPUBLIQUE  
DU CONGO**  
✗ Biens Mal Acquis  
✗ Gunvor

**RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO**

- Comilog
- Perenco **2025**
- BGFI
- BNP Paribas
- Caravanes juridiques

**RUSSIE**  
 Vinci

**RWANDA**  
BNP Paribas

**SYRIE**

- ❖ Lafarge 2025
- ✗ Biens Mal Acquis

**TOGO**  
 ✖ Bolloré **2025**  
 ⚔ Projet Vigilance  
 ⚔ Caravanes juridiques

**TUNISIE**  
❌ Biens Mal Acquis

**TURQUIE**  
 Yves Rocher 2025

**VIETNAM**  
Samsung

**YÉMEN**

- ✚ Dassault Aviation, Thalès Groupe et MBDA France
- ✚ État Français, exportations d'armes

**ZAMBIE**  
 ✗ Mopani  
 ✗ Alstom

\*Sherpa



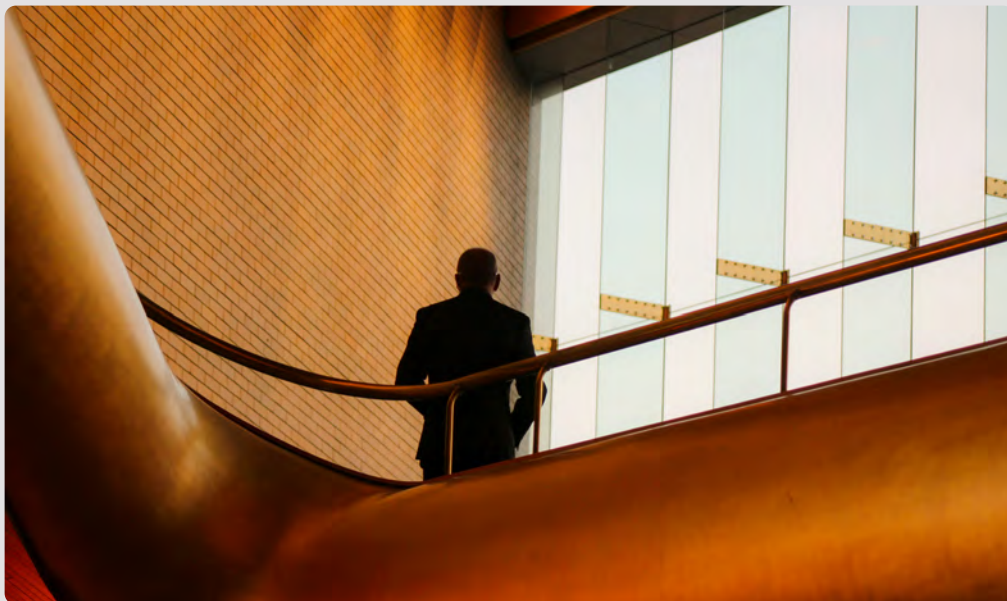
# Nos actions, les temps forts \* Nos actions

# Contrer l'influence des entreprises

1

Les multinationales déploient des stratégies d'influence de façon globale, complémentaire, et plus ou moins visible, qui vont au-delà du lobbying. Sherpa s'emploie à contrecarrer et visibiliser les stratégies d'influence des entreprises, afin que la protection des droits fondamentaux et de l'environnement prime sur les intérêts lucratifs et privés des acteurs économiques, et de restituer à la société civile la place qu'elle mérite dans le débat démocratique.





Sherpa a analysé **la capture de l'intérêt public par les multinationales**, notamment pour démontrer sa diversité : que ce soit le processus législatif, les institutions, ou l'opinion publique, toutes ces sphères d'influence sont concernées. Pour lutter contre cette intrusion, Sherpa appelle à un encadrement renforcé des pratiques de lobbying et de blanchiment d'image, à un contrôle accru des audits, ainsi qu'à la protection de l'indépendance de la société civile.

« Ce projet de replanting\* crée d'énormes difficultés pour les communautés riveraines. Elles manquent d'un espace vital pour subvenir à leurs besoins et vivre dignement. Même les sites sacrés sont désacralisés. Les femmes notamment revendiquent l'accès à leurs terres coutumières pour se nourrir, mais se voient privées de liberté de mouvement. »

— Association des femmes riveraines de la Socapalm Edéa (AFRISE)

\* Depuis 2021, la Socapalm replante des palmiers pour rajeunir sa plantation à Edéa, dans le Sanaga-Maritime.

## \* Règles contraignantes et non-contraignantes

Sherpa se bat pour rendre contraignantes **les règles RSE issues du droit mou**, des textes non contraignants élaborés par les multinationales pour les multinationales, qui leur permettent de se soustraire à toute obligation légale en matière de respect des droits humains. Depuis 2019, Sherpa et ses partenaires œuvrent afin de contraindre la société Bolloré, par une décision de justice, à respecter les engagements qu'elle a pris concernant sa filiale Socapalm devant le Point de Contact National de l'OCDE, un mécanisme de médiation non judiciaire.

## \* Lobbying et conflits d'intérêts

Sherpa œuvre à visibiliser et délégitimer le lobbying et les conflits d'intérêts afin de limiter l'emprise des acteurs économiques sur **l'élaboration de la loi**. Sherpa poursuit ses actions visant à encadrer le recours aux cabinets de conseil dans l'élaboration des politiques publiques, notamment en se constituant partie civile dans l'affaire visant McKinsey en juin 2025. Le cabinet, qui a effectué plusieurs prestations pro bono pour Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle de 2016, a bénéficié de contrats à hauteur de plusieurs millions d'euros avec l'Etat français de 2018 à 2021. Au-delà d'une potentielle pratique de favoritisme, c'est l'emprise du cabinet sur les politiques publiques que Sherpa cherche à dénoncer. Sherpa a par ailleurs partagé en novembre [une note sur la régulation du lobbying](#) pour illustrer ses limites actuelles. La transparence, seule, ne suffit pas pour encadrer les pratiques d'influence, qui doivent toutes être reconnues et règlementées.

FOCUS AFFAIRE

## BOLLORÉ – SOCAPALM AU CAMEROUN



La Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies), filiale indirecte de la société Bolloré SE, est la plus importante société d'exploitation d'huile de palme du Cameroun. En 2010, Sherpa, aux côtés de trois autres associations, a mobilisé le mécanisme de recours amiable de l'OCDE au sujet des problèmes sociaux, environnementaux et fonciers affectant les communautés riveraines et les travailleurs et travailleuses. Les Points de Contact Nationaux (PCN) français, belge, et luxembourgeois ont été saisis, en déposant une circonstance spécifique. En 2013, les négociations entre Sherpa et Bolloré dans le cadre d'une médiation ont abouti à la conclusion d'un Plan d'actions, au terme duquel la société Bolloré s'engageait à exercer son influence afin qu'il soit remédié aux problèmes sur et aux abords des plantations.

La société Bolloré n'ayant pas exécuté l'accord, Sherpa, l'Amicale des Villages Riverains de la Plantation Socapalm Edéa, FIAN-Belgium, Forêts et Développement Rural, la fondation GRAIN, Pain pour le prochain, ReAct Transnational, le Service National Justice et Paix, le Syndicat autonome des travailleurs de l'agriculture du Moungo et la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun ont assigné la multinationale française en justice afin qu'elle soit forcée à exécuter cet accord issu de la médiation.

En février 2025, les femmes riveraines ont adressé **une lettre** aux sociétés en charge de la gestion des plantations pour dénoncer les atteintes aux droits humains et à l'environnement liées à leurs activités. Elles expliquent que ces violations sont observables au Cameroun, mais également aux abords des plantations administrées par le même groupe dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, arguant que le respect des communautés doit être garanti.

Cette affaire illustre la défaillance des mécanismes non-judiciaires comme le PCN, qui peuvent être instrumentalisés par les multinationales pour se soustraire à leurs responsabilités.





## \* Blanchiment d'image

Fairwashing, greenwashing, genderwashing... Sherpa travaille pour que les entreprises qui tirent des profits économiques d'engagements RSE non respectés puissent être effectivement sanctionnées en justice. Afin d'encourager la régulation des pratiques des acteurs économiques,

🔗 **l'Observatoire Citoyen de la Publicité** – dont Sherpa est membre fondatrice – a été lancé en 2025, permettant à chaque citoyen et citoyenne de signaler tous les discours publicitaires problématiques. L'objectif est de collecter les données à grande échelle afin d'analyser les pratiques problématiques actuelles et, à terme, de formuler des recommandations législatives permettant d'y mettre un terme.

## \* Justice négociée

Inspirée du droit anglo-saxon, la justice négociée se développe depuis plusieurs années dans notre système juridique, notamment via **les conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP)**. Loin de l'objectif affiché d'efficacité, ces dispositifs rendent en réalité moins transparent le traitement des délits financiers et permettent surtout aux entreprises de s'acheter une innocence contre le paiement d'une amende. Sherpa a saisi le Conseil d'État en juillet pour dénoncer **l'augmentation des règlements d'ensemble** conclus entre l'administration fiscale et les multinationales en cas de fraude. En plus de priver l'État de plusieurs milliards d'euros par an, ce dispositif porte atteinte au principe d'égalité devant l'impôt et admet l'impunité des acteurs économiques.

En mai a eu lieu l'appel de Sherpa concernant la décision de refus de renvoi au Conseil Constitutionnel d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité portant sur la CJIP, qui avait été déposée dans le cadre de l'affaire Airbus en 2022. L'appel a abouti à un nouveau refus de renvoi, conduisant à un déni de justice de facto préjudiciable aux victimes de la corruption et des flux financiers illicites.



# Mettre fin à l'impunité des multinationales

2

Déforestation, travail forcé, pollution, crimes de guerre... de nombreuses violations bénéficient à des multinationales qui font prévaloir la recherche de profits sur les droits humains et l'environnement. En complexifiant leurs chaînes de valeur via des filiales, sous-traitants et fournisseurs situés à l'étranger, ces entreprises parviennent à diluer ou faire complètement disparaître toute forme de responsabilité. Sherpa œuvre pour renforcer leur responsabilité civile et pénale, et faciliter l'accès à la justice pour les victimes.



## FOCUS AFFAIRE

# YVES ROCHER EN TURQUIE



Filiale du Groupe Rocher, l'entreprise Kosan Kozmetik fabrique les produits de la marque Flormar dans le bassin industriel de Gebze, en Turquie. En 2018, la filiale a licencié plus de 130 salarié-es, en majorité des femmes, qui venaient de s'affilier au syndicat turc Petrol-İş et souhaitaient faire valoir leurs droits face aux conditions de travail décrites par les salarié-es comme : salaires très bas, exposition à des produits nocifs en l'absence d'équipements adaptés, allégations de discriminations contre les femmes, etc.

Après une mise en demeure en 2020, Sherpa, aux côtés de ActionAid France, Petrol-İş et de 34 ancien-ne-s salarié-e-s a assigné en justice en 2022 l'entreprise cosmétique pour manquement à son devoir de vigilance en matière de liberté syndicale et de droits fondamentaux des travailleur-se-s.

Les associations, Petrol-İş et les ancien-ne-s salarié-e-s demandent au tribunal de reconnaître que le groupe a manqué à son devoir de vigilance, de lui enjoindre de prendre des mesures de prévention adaptées, et de le condamner à réparer les dommages subis par les salarié-e-s et par le syndicat.

Plus de trois ans après l'assignation, et alors qu'Yves Rocher a cédé sa filiale en 2024, l'audience sur le fond a eu lieu en novembre. Ces délais sont dus à des fins de non-recevoir soulevées, pendant des années, par le Groupe Yves Rocher. Sherpa a accompagné trois anciennes salariées ainsi que plusieurs membres du syndicat Petrol-İş afin qu'ils et elles puissent témoigner devant le tribunal.

# \* Accès à la justice pour les victimes

Sherpa continue d'œuvrer pour renforcer la responsabilité civile des entreprises et faciliter l'accès à la réparation pour les victimes d'atteintes aux droits humains et à l'environnement. Sherpa s'emploie ainsi à s'assurer de la mise en œuvre effective de **la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre** promulguée en mars 2017 et à sensibiliser ses partenaires pour qu'ils s'en saisissent. Sherpa mène activement ce combat devant les tribunaux, notamment via l'action en justice contre Yves Rocher pour manquement à son devoir de vigilance en Turquie. En novembre, l'audience sur le fond du dossier a finalement pu avoir lieu. Accompagnées par Sherpa, Action Aid France et le syndicat turc Petrol-İş, trois anciennes salariées ont témoigné de ce qu'elles avaient subi, notamment en matière de liberté syndicale, de discriminations contre les femmes, et de santé et sécurité au travail ; le délibéré est attendu en mars 2026.

« Afin d'obtenir de meilleures conditions de travail, la sécurité de l'emploi, une rémunération équitable pour mon travail et une meilleure défense de mes droits, j'ai adhéré au syndicat Petrol-İş. Cependant, à la suite de cette décision, j'ai été licenciée en raison de mon affiliation au syndicat. Je ne céderai pas face à ces injustices. »

— Kader Boylu, ancienne salariée de la filiale turque du Groupe Rocher



Sherpa est également à l'initiative d'une action en justice contre la chaîne de supermarché Casino pour ses activités au Brésil et en Colombie. L'Instituto Centro de Vida, association brésilienne reconnue d'utilité publique, a publié

🔗 **un rapport analysant l'ampleur de la déforestation** causée par le groupe en avril.

Il se concentre sur les dommages liés à la vente de bœuf par la filiale du groupe Casino au Brésil entre 2018 et 2023, soit pendant la période durant laquelle le groupe était tenu d'exercer son devoir de vigilance dans le pays, puisqu'il y contrôlait les supermarchés GPA. L'examen sur le fond du dossier est attendu l'année prochaine.

L'année 2025 a été marquée par **un net recul pour le devoir de vigilance européen**.

Fortement inspirée par la loi française du même nom, une législation à l'échelle du continent avait été adoptée en 2024, à la suite d'une forte mobilisation citoyenne, à laquelle Sherpa a activement pris part. Cette directive européenne a été attaquée par les **lobbies industriels européens et internationaux** – notamment étatsunien et qatari – au nom de la compétitivité et de la simplification. Finalement, en décembre, les institutions européennes se sont accordées sur l'« Omnibus I » grâce à une alliance inédite entre la droite et l'extrême droite. Le délai de transposition de la directive sur le devoir de vigilance par les États membres est ainsi retardé de deux ans (de 2026 à 2028), et les normes créées pour protéger les droits humains et l'environnement dans les chaînes de valeur des entreprises sont affaiblies, voire tout simplement supprimées.

Tout au long de l'année, Sherpa, aux côtés du Forum citoyen pour la justice économique et de la European Coalition for Corporate Justice, n'a cessé d'alerter sur ces reculs et 🔗 **d'émettre des recommandations**. L'adoption d'une loi visant à **protéger les travailleur-ses, les communautés et l'environnement** dans les chaînes de valeur mondiales n'est pas une contrainte administrative mais un impératif de justice sociale et climatique.



# \* Atteintes à l'environnement et au climat

Dans un contexte d'urgence écologique où le rôle déterminant joué par les grandes entreprises dans la destruction de nos écosystèmes et les changements climatiques ne peut être ignoré, Sherpa mène des actions pour mieux prévenir et sanctionner les atteintes à l'environnement causées par les acteurs économiques.

Le net recul du devoir de vigilance européen, entériné avec l'accord sur l'« Omnibus I », a abouti à **un affaiblissement des obligations des entreprises en matière climatique**. L'alliance inédite entre la droite et l'extrême droite au Parlement européen a provoqué la suppression de l'obligation pour les entreprises d'adopter et de mettre en œuvre des plans de transition climatique visant à garantir la compatibilité de leur modèle et de leur stratégie économique avec les objectifs de l'Accord de Paris. Sherpa et ses partenaires ont, tout au long du processus d'adoption de l'Omnibus, **⚡ alerté** contre tout recul des normes environnementales dans **un contexte d'aggravation de la crise climatique**. L'association a aussi dénoncé l'influence des **lobbies pétro-gaziers** sur les institutions européennes.

Après l'adoption de la directive européenne sur la criminalité environnementale en 2024, pour laquelle Sherpa a mené un plaidoyer actif, l'association a présenté en janvier **⚡ son analyse et ses recommandations** en vue d'une transposition ambitieuse en France. L'occasion pour Sherpa de plaider pour une **réforme du droit pénal de l'environnement**, qui apparaît inadapté pour prévenir et sanctionner les infractions environnementales liées aux activités économiques des multinationales.



L'association est également engagée dans deux contentieux environnementaux et climatiques visant des entreprises pétrolières françaises : Perenco en lien avec des faits de pollution en République Démocratique du Congo et TotalEnergies concernant l'impact de ses activités sur le climat. L'action judiciaire contre la société française Perenco est entrée dans une phase décisive. L'entreprise a pour la première fois transmis ses conclusions écrites sur le fond auprès du Tribunal judiciaire en présentant ses arguments en défense, auxquels nous avons répondu à l'automne. En 2025, Sherpa et ses partenaires ont également été fortement mobilisés par l'affaire TotalEnergies, avec le début des échanges d'écritures en amont d'une audience cruciale sur le fond du dossier. Après six années de procédure, cette audience est prévue début 2026 au Tribunal judiciaire de Paris.



# \* Justice pénale et conflits armés

Les multinationales sont susceptibles de causer ou de profiter de violations des droits humains, voire d'exacerber des conflits armés, tout en échappant à toute responsabilité pénale. Le droit doit évoluer pour combler les lacunes du système actuel et permettre **l'application de sanctions dissuasives et faciliter l'accès à la justice pour les victimes.**

Les disparités nationales en matière de **protection des travailleurs et travailleuses** permettent aux entreprises de mettre en place des systèmes d'exploitation par le travail dans le but d'optimiser leur marge bénéficiaire. Sherpa sensibilise au caractère systémique du travail forcé et agit pour faire sanctionner ces agissements en justice. L'association a notamment initié aux côtés du Comité contre l'esclavage moderne et de plusieurs anciens travailleurs une action en justice contre Vinci concernant les conditions de travail de certains chantiers au Qatar. En mai, après des années de contestation, la Cour de cassation a confirmé la mise en examen du groupe, permettant enfin à l'instruction de se poursuivre, en vue d'un éventuel procès et d'un accès effectif à la justice pour les anciens travailleurs.

« Grâce à cette décision, le procès que nous attendons depuis si longtemps se rapproche. Il est temps que ces débats aient lieu et que l'entreprise soit jugée. »

— Un des anciens travailleurs de la filiale qatarie de Vinci Construction Grand Projets



Sherpa a déposé une plainte en 2021 contre plusieurs entreprises d'habillements soupçonnées d'avoir commercialisé des produits dont la fabrication aurait impliqué le recours au travail forcé de Ouïghours en Chine. Après de nombreux obstacles procéduraux, cette procédure a finalement pris fin en février, face au refus du Parquet et des juridictions de reconnaître leur compétence pour enquêter sur ces faits. C'est un signal inquiétant pour l'accès à la justice pour les victimes.

L'année 2025 a été fortement marquée par la tenue du procès contre Lafarge pour ses activités en Syrie. Sherpa, qui est à l'origine de la plainte déposée en 2016, suit activement le dossier depuis dix ans et était présente tout au long des six semaines de procès. Une représentante de l'association a été auditionnée et a pu mettre en avant le rôle crucial de la société civile dans la lutte contre l'impunité des multinationales.

# « L'objectif de Lafarge était de maintenir l'usine en activité et de gagner de l'argent à tout prix. - Nous n'avons pas d'autre choix : soit mourir de faim, soit travailler ! »

— Anciens employés syriens de Lafarge devant le tribunal

Dans leurs réquisitions, les procureures ont souligné **le travail « extraordinaire » et « méticuleux »** accompli par Sherpa et ECCHR, soulignant l'impact majeur sur la manière dont la justice a traité l'affaire. Elles ont également mis en avant **le rôle « essentiel » joué par les témoignages** d'anciens employés syriens de Lafarge. Ces derniers ont fait preuve d'un courage extraordinaire en témoignant en personne de l'impact des décisions de Lafarge sur leur vie. Sans l'accompagnement et le soutien de nos associations tout au long de cette longue procédure, ces plaignants n'auraient pas pu venir à Paris pour témoigner.

Ce procès a mis en lumière l'importance du travail de longue haleine mené par Sherpa : il s'agit **d'une étape historique d'un long processus** qui a pour finalité de garantir que les entreprises ne puissent pas impunément exploiter leurs travailleur-ses, placés-es dans une position de grande vulnérabilité dû au conflit. Aucune entreprise ne devrait pouvoir échapper à sa responsabilité lorsqu'elle finance des groupes armés accusés de crimes contre l'humanité et de génocide.

## FOCUS AFFAIRE

### LAFARGE EN SYRIE



En 2008, la société française Lafarge a racheté pour près de 680 millions d'euros une cimenterie dans le nord de la Syrie. Alors que le conflit syrien s'intensifiait et que des groupes armés prenaient position autour de l'usine, Lafarge a continué à faire tourner la cimenterie. L'entreprise a négocié avec divers groupes armés, dont l'Etat islamique, et est accusée de leur avoir versé plusieurs millions d'euros pour poursuivre son activité, malgré les risques pour ses employé-es, dont certains sont victimes d'enlèvements. L'attaque de l'usine par l'Etat islamique en septembre 2014 met fin à l'activité.

Sherpa, le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (ECCHR) et onze anciens employés syriens de Lafarge ont déposé plainte contre Lafarge et ses dirigeants en 2016. Une instruction est ouverte et la société est mise en examen pour complicité de crimes contre l'humanité, financement d'entreprise terroriste et mise en danger de la vie d'autrui.

En janvier 2024, la Cour de cassation a validé la mise en examen de Lafarge pour complicité de crimes contre l'humanité - une première mondiale. La cour a toutefois annulé la mise en examen pour mise en danger de la vie des salariés syriens. Cette décision constitue une entrave majeure à l'accès à la justice pour les travailleurs et travailleuses de multinationales.

Du 4 novembre au 19 décembre 2025, le procès pour financement de terrorisme et non-respect de sanctions internationales a eu lieu au Tribunal judiciaire de Paris. Soutenus par l'association, certains anciens salariés étaient présents pour témoigner de l'impact des décisions de Lafarge sur leur vie et demander que la responsabilité de la multinationale soit reconnue ; le délibéré est attendu le 13 avril 2026.



# Combattre les flux financiers illicites

3

Qu'il s'agisse de corruption, de blanchiment d'argent ou d'évasion fiscale, les flux financiers illicites ont un impact considérable sur les écarts de développement et contribuent à détourner des ressources essentielles aux populations les plus fragiles. Sherpa agit contre ces pratiques pour renforcer la responsabilité des acteurs impliqués et de leurs intermédiaires. L'objectif : rendre aux victimes de la mondialisation les ressources pour se défendre.



# \* Corruption et prédation sur les ressources

La corruption, au-delà d'être un problème endémique affectant les pays en développement, recouvre en réalité **un ensemble de pratiques intégrées par les grands groupes** dans leur activités économiques. Sherpa lutte pour engager la responsabilité des acteurs économiques impliqués dans ces pratiques de prédation des ressources.

Dans son travail au service de la transparence et d'une plus grande justice fiscale et sociale, Sherpa a publié en juin [une note](#) exposant la prise illégalité d'intérêt, véritable ligne rouge en matière d'éthique publique. L'association alerte en effet sur **les effets de la corruption** en France, illustrée notamment par l'affaire des financements libyens pour laquelle l'ancien président Nicolas Sarkozy a été jugé de janvier à avril, et condamné en septembre. Sherpa s'est constituée partie civile dans cette affaire il y a plus de dix ans et suivait depuis activement le déroulé de la procédure.



## FOCUS AFFAIRE

### FRANCE – LIBYE, NICOLAS SARKOZY ET LA CORRUPTION TRANSNATIONALE



Les années 2000 signent le retour en grâce de Mouammar Kadhafi, jusqu'alors mis au ban de la communauté internationale pour ses méthodes autocratiques et ses liens supposés avec le terrorisme. Après plusieurs décennies de règne sans partage, le régime libyen connaît ses premières contestations populaires dès février 2011. En août 2011, Tripoli tombe aux mains des mouvements rebelles et Mouammar Kadhafi est capturé et assassiné en octobre 2011.

En 2012, Médiapart publie les premières révélations concernant l'affaire politico-financière dite du « financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy ». En 2011 déjà, Sherpa dénonçait le caractère problématique des relations commerciales entre la France et la Libye de Kadhafi, notamment via le dossier Amesys.

Dans la suite du séisme provoqué par les révélations de Médiapart, Sherpa se constitue partie civile en 2013. Plus de dix ans plus tard, 12 prévenus, dont Nicolas Sarkozy, ont été jugés devant le tribunal judiciaire de Paris du 6 janvier au 10 avril. Sherpa était présente pour rappeler les enjeux principaux de l'affaire, et défendre les victimes de la corruption.

Ce dossier soulève en effet la question du rôle des entreprises privées dans les affaires de corruption transnationale. Parmi ces entreprises, Airbus, qui a reconnu les faits de corruption révélés au cours de l'enquête, commis via sa filiale en Libye en 2006 afin de faciliter la conclusion d'un contrat de vente de douze avions à la compagnie Libyenne Ariqyah Airways.

Le 25 septembre, Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et Brice Hortefeaux sont tous trois condamnés pour association de malfaiteurs. Cette condamnation historique marque un tournant dans la lutte contre l'impunité. Toutefois, ces derniers font appel de cette décision et un procès est attendu à partir de mars 2026.



# \* Réparation aux victimes

La fuite des recettes fiscales, la corruption et la prédation des ressources ne constituent pas des crimes sans victimes. Ainsi, Sherpa lutte pour **la reconnaissance judiciaire** des victimes de délits économiques, ainsi que pour la réparation de leur préjudice. L'affaire des financements libyens est un dossier tentaculaire qui montre l'interpénétration des pratiques corruptives, entre politique, diplomatie et intérêts économiques, et ce au dépend des victimes. Malgré une condamnation révélatrice de la gravité des faits, la réception médiatique et politique du jugement prouve que les questions de corruption demeurent encore largement incomprises, et continuent d'en occulter les victimes, ici la population libyenne. En effet, les détournements de fonds qui ont eu lieu ont privé les populations civiles des ressources publiques essentielles, au profit d'intérêts privés et politiques.

# \* Biens mal acquis et restitution

Le détournement des richesses des zones économiques les plus pauvres vers les pays développés passe notamment par **des investissements illicites** rendus possibles via des intermédiaires financiers, fiscaux et juridiques. Il est urgent de restituer de façon efficace aux populations les fonds qui ont pu être détournés illégalement. Sherpa, aux côtés de nombreux partenaires, a été à l'origine des toutes premières procédures en France concernant des biens mal acquis. Ces affaires ont donné lieu à des décisions inédites, en France et au niveau international, permettant ainsi **une évolution du cadre juridique**. En juin, Sherpa s'est constituée partie civile dans l'affaire des biens mal acquis de la famille Bongo au Gabon, après 15 ans d'enquête. En plus de viser la famille de l'ancien président, il est question des intermédiaires, notamment de la banque BNP Paribas, mais également de notaires et avocats, qui auraient facilité ces opérations de blanchiment.

## FOCUS AFFAIRE

### BIENS MAL ACQUIS GABONAIS – OMAR BONGO



En 1967, Omar Bongo accède à la présidence de la République gabonaise. Au cours de son mandat de 41 ans, le « président à vie » est soupçonné de corruption compte tenu de ses nombreuses acquisitions immobilières et ses liens étroits avec les entreprises pétrolières opérant au Gabon. Alors que des soupçons de corruption continuent de planer autour des membres de la famille Bongo, son fils Ali Bongo lui succède après son décès en 2009. En France, des biens immobiliers appartenant à certains membres de la famille Bongo seraient ainsi le fruit de détournement de fonds publics commis durant le règne d'Omar Bongo.

Cette affaire illustre le lien indéniable entre la grande corruption et l'entrave au développement d'un pays pourtant riche en ressources naturelles mais qui se situe

à la 112<sup>e</sup> place sur 189 en matière d'indice de développement humain en 2021. Ce dossier questionne également le rôle de facilitateurs de banques comme BNP Paribas dans les circuits de corruption.

En se constituant partie civile, Sherpa cherche à rappeler qu'au-delà de juger les auteurs des infractions, la lutte contre la grande corruption doit inclure des mécanismes de réparation concrète en faveur des populations spoliées.



# \* Responsabilité des intermédiaires

Les intermédiaires jouent un rôle central dans les transactions internationales; un nombre croissant d'affaires ont en effet démontré que la corruption transnationale et le blanchiment sont très souvent commis grâce à leur entremise: consultant-es, banques, notaires. Sherpa lutte pour mettre en lumière la responsabilité de ces acteurs dans **la circulation des flux financiers illicites**.

Qu'il s'agisse de l'affaire des biens mal acquis gabonais, ou de l'affaire des financements libyens, les circuits de corruption font souvent intervenir une multitude d'acteurs, et notamment des intermédiaires agissant pour faciliter ces détournements.

L'affaire gabonaise a permis d'enquêter sur la manière dont une des principales banques françaises, BNP Paribas, a permis à un président autoritaire de détourner des fonds publics pour accaparer des richesses et biens en France. Il y est aussi question d'un notaire, un avocat ou encore plusieurs sociétés civiles immobilières.

Dans l'affaire libyenne, plusieurs sociétés sont mises en cause notamment Amesys et Airbus. Pour Sherpa, le procès du début d'année a permis de soulever des interrogations profondes sur **la responsabilité des acteurs économiques dans les affaires de corruption** transnationale et leur collusion avec le politique.



# Protéger l'espace civique

4

Les défenseurs et défenseuses des droits tels que les journalistes, associations, syndicats, lanceurs et lanceuses d'alerte alimentent le débat public sur les multinationales et aident leurs victimes à accéder à la justice. Malheureusement, ils et elles font face à de nombreux obstacles et à des attaques émanant notamment d'acteurs privés. Pour répondre à ces menaces qui pèsent sur la liberté d'expression, d'information et d'association, Sherpa s'efforce de protéger l'espace civique.





## \* Opacité et secrets

Secret des affaires, secret défense, contrôle et censure des médias : Sherpa se bat contre l'opacité organisée des multinationales, qui entrave l'accès à l'information et aux preuves, avec **des conséquences graves sur le débat public et l'accès à la justice.**

L'opacité s'exprime sous plusieurs formes, en raison du secret, de la complexité des structures et de la multiplicité des flux financiers. Sherpa lutte contre ces pratiques, notamment avec un travail de plaidoyer qui se poursuit contre le secret des affaires via la participation à des temps d'échange et de réflexion sur le sujet, comme lors **d'une intervention** à l'Assemblée nationale en novembre.

L'association considère également important de **renforcer les contre-pouvoirs** et sa collaboration avec celles et ceux qui fournissent les informations : associations, lanceurs et lanceuses d'alerte, journalistes. C'est pour cela que Sherpa maintient son rôle actif au sein du conseil d'administration de la Maison des Lanceurs d'Alerte, en plus de prendre part tout au long de l'année à plusieurs événements consacrés à l'analyse de ces questions.

# \* Procédures-bâillons et représailles

Poursuites contre des lanceurs et lanceuses d'alerte, attaques contre des journalistes : Sherpa lutte contre les tactiques répressives qui visent à **entraver l'action des défenseurs et défenseuses des droits** face aux multinationales.

Dans la continuité des États généraux de la presse indépendante de novembre 2023, qui ont donné lieu à 59 propositions législatives portées par Sherpa auprès des parlementaires tout au long de l'année, l'association a créé un groupe de travail. Composé d'associations et de syndicats, il vise à renforcer la protection du secret des sources journalistiques, insuffisamment encadrée par la loi. C'est dans ce cadre que Sherpa a publié [une note de décryptage](#) en juillet, dont une partie des propositions a été reprise dans un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en décembre.

Sherpa est fortement mobilisée en faveur des lanceur-ses d'alerte et des professionnel·les de l'information. En plus d'être membre de la gouvernance de la Maison des Lanceurs d'Alerte, l'association prend position tout au long de l'année pour rappeler l'importance de la protection des défenseur-ses des droits. Sherpa a notamment publié en janvier [une lettre ouverte](#) à destination du gouvernement sur la protection des sources, et [une tribune](#) en septembre sur la protection des lanceur-ses d'alerte. En juillet, l'association a dénoncé dans [une tribune](#) la dérive autoritaire du pouvoir, soulignant l'importance de défendre l'espace civique contre les pressions et obstacles croissants à l'encontre des associations engagées dans la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.



## \* Action des associations

Agrément anti-corruption, manifestations et désobéissance civile : Sherpa s'efforce de renforcer l'effectivité du droit d'association et de manifestation des acteurs de la société civile face aux multinationales.

Dans un contexte où la capacité d'action de la société civile est régulièrement mise à l'épreuve, Sherpa a obtenu in extremis cette année le [renouvellement de l'agrément](#) lui permettant d'agir en justice en matière de lutte contre la corruption. A cette occasion, l'association a une nouvelle fois dénoncé l'illégitimité et l'inadaptation de ce dispositif d'agrément qui fragilise l'action des associations anti-corruption. Sherpa a également rappelé ses pistes de réforme à ce titre, afin de garantir un accès effectif à la justice pour les victimes des crimes économiques et de sauvegarder le rôle clef joué par les associations dans la lutte contre l'impunité.



# \* Enjeux numériques

Surveillance, réseaux sociaux, intelligence artificielle : face aux **multinationales du numérique** qui font peser de nouvelles menaces sur les droits humains et l'environnement, Sherpa renforce son expertise sur ces questions. Forte de son expérience contentieuse face aux multinationales, l'association participe activement à des réseaux visant à garantir le respect des droits humains dans les espaces numériques et contribue aux réflexions et à la circulation des savoirs et pratiques pour une **meilleure régulation des géants de la technologie**. Sherpa a ainsi pris part à diverses actions de plaidoyer pour mettre en lumière les violations commises par les entreprises du numérique et poursuit le développement de sa stratégie juridique sur ces questions. En juin, **l'association alertait** par exemple sur le besoin de renforcer la protection des lanceur·ses d'alerte à l'heure de la désinformation, exploitée et encouragée par le fonctionnement des grandes plateformes de réseaux sociaux notamment.



## FOCUS PARTAGE D'EXPÉRIENCE

### BIGTECH ET CONTENTIEUX



Au niveau international, Sherpa a intégré le mouvement **People vs BigTech** qui lutte pour renverser le modèle économique prédateur des géants technologiques et changer Internet. Il regroupe 149 organisations de la société civile et des citoyen·nes travaillant ensemble pour lutter contre le pouvoir et les abus des géants de la technologie.

Sherpa a également pris part à des initiatives du **Digital Freedom Fund**, visant à favoriser des stratégies contentieuses collaboratives contre les atteintes aux droits humains et à l'environnement commises par les géants de la tech et du numérique.

Au niveau national, Sherpa est également engagée auprès de plusieurs initiatives. Elle est membre du réseau **Hiatus**, une coalition composée d'une diversité d'organisations de la société civile française qui entendent résister au déploiement massif et généralisé de l'intelligence artificielle, lancée lors du Sommet de l'IA à Paris en février.

L'association participe également aux initiatives coordonnées par **VoxPublic** sur la régulation des réseaux sociaux et contribue activement au groupe de travail visant à dénoncer la responsabilité des plateformes dans la montée des discriminations.



\*Sherpa

A young boy in a grey tunic and dark pants is herding a flock of sheep in a grassy field. He holds a long wooden staff. The background shows a line of trees and distant hills under a soft, hazy sky.

# Communication, publications & interventions

**20**  
COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE



**11 000**  
PERSONNES ABONNÉES  
À NOTRE NEWSLETTER  
(EN FRANÇAIS  
ET EN ANGLAIS)

## SHERPA EN QUELQUES CHIFFRES

**+ 302**

RETOMBÉES DANS LES MÉDIAS  
(PRESSE ÉCRITE, RADIO,  
TÉLÉVISION, ETC.)

Anna Kiefer de  
l'association Sherpa  
salue le caractère  
« historique » de  
l'ouverture du procès  
Lafarge, accusé d'avoir  
financé des groupes  
djihadistes pour  
maintenir son activité  
en Syrie sur France Inter  
le mardi 4 novembre  
2025.



**108 800**  
VISITES SUR LE SITE

ABONNÉ·ES EN 2025

in  
**8 500**  
LINKEDIN

f  
**9 900**  
FACEBOOK

X  
**13 500**  
TWITTER

  
**2 200**  
BLUESKY & MASTODON



## DÉCRYPTAGES & RECOMMANDATIONS

Proposition de directive  
« Omnibus I » : nos  
recommandations



Comment renforcer la  
protection du secret des  
sources journalistiques ?



Régulation du lobbying – sortir  
de l'illusion de la transparence



## LETTRES OUVERTES

« Garantir la protection  
du secret des sources  
journalistiques »



« Les femmes riveraines de la  
Socapalm interpellent Socfin »



« Alerte des organisations de la  
société civile française sur la  
proposition de législation dite «  
Omnibus » »



## TRIBUNES

« L'intelligence artificielle  
telle qu'elle est développée  
alimente un système  
d'exploitation global »

Le Monde



« UE et climat : les promesses  
oubliées d'Emmanuel Macron »

Mediapart



« Climat : une centaine de  
personnalités et d'associations  
lancent un appel au sursaut »

Ouest France



« Attaques répétées contre  
la société civile : un signal  
inquiétant de dérive autoritaire  
du pouvoir »

Nouvel Obs



« La France doit mieux protéger  
les lanceurs et lanceuses  
d'alerte »

Nouvel Obs



« L'Europe s'apprête à sacrifier  
l'environnement et notre santé :  
que fait la France ? »

Ouest France



« Appel aux ministres de  
la justice et de l'intérieur :  
respectez la liberté de la  
presse, renforcez le secret des  
sources »



## PUBLICATIONS

THÉA BONFOUR

« Nouvelle directive sur la  
criminalité environnementale  
: vers une transposition  
ambitieuse en France »

Dalloz



LUCIE CHATELAIN

« La responsabilité civile dans  
la directive sur le devoir de  
vigilance : quels enjeux pour la  
future transposition ? »

Revue Lamy



# INTERVENTIONS

Tout au long de l'année, Sherpa intervient au sein d'événements académiques, politiques et médiatiques, participant ainsi à la circulation des savoirs, partageant son expertise juridique et contribuant aux discussions sur les évolutions de nos sociétés.

CHANEZ MENSOUS

« **Débat, personne n'y comprend rien** »

sur l'affaire Nicolas Sarkozy – Financement libyen, Sherpa, l'Association française des victimes de terrorisme

PAULINE DELMAS,

« **Garantir la protection du secret des sources journalistiques** »

Sherpa, Disclose, Fonds pour une presse libre, Reporters sans frontières, Syndicat national des journalistes

JEAN-PHILIPPE FOEGLE

« **Quelles sont les conséquences de l'opacité financière et des paradis fiscaux sur le développement ?** »

Tax Justice Network



PAULINE DELMAS

**Groupe de travail sur la protection du secret des sources avec RSF, SNJ et le FPL, Assemblée Nationale**

LUCIE CHATELAIN

« **Pour défendre les directives du Pacte Vert, plus que jamais, l'heure est à la vigilance !** »

Assemblée nationale

TIPHAINE BEAU DE LOMÉNIE

« **90 ans de la loi Brachard – Comment renforcer le statut de journaliste professionnel ?** »

Syndicat national des journalistes

LUCIE CHATELAIN

« **L'accès à la justice dans le cadre de la directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises – Vienna Symposium** »

Agence européenne des droits fondamentaux, CNCDH, Danish and German Institutes for Human Rights

PAULINE DELMAS

**Atelier sur les procédures-bâillons auprès d'étudiant-es,**

Grow

TIPHAINE BEAU DE LOMÉNIE

« **Enquêter sur la corruption transnationale** »

Sherpa, Mediapart à la Fête de l'Humanité

TIPHAINE BEAU DE LOMÉNIE

« **Le guide du journalisme d'impact** »

Disclose

JEAN-PHILIPPE FOEGLE

« **La loi pour prévenir le blanchiment d'argent en tant qu'outil luttant contre la déforestation, le minage illégal et le commerce d'espèces sauvages** »

SHERPA, HARVET, CCCA, REPORTER BRASIL

JEAN-PHILIPPE FOEGLE

**Témoin au procès opposant les Aulas à Rue 89 Lyon, accusé de diffamation pour avoir révélé les montages financiers du père et du fils**

LUCIE CHATELAIN

« **Supervision et contrôle du devoir de vigilance : office des autorités de contrôle, réparation des dommages et médiation des litiges** »

Institut Robert Badinter

SANDRA COSSART

« **L'enquête, l'information et la responsabilité dans les contextes de conflits** »

UN Forum on Business and Human Rights



TIPHAINE BEAU DE LOMÉNIE

« **Secret des affaires : quel équilibre des pouvoirs ?** »

Assemblée nationale



TIPHAINE BEAU DE LOMÉNIE

« **Transformer les enquêtes en impact juridique et lutter contre les procédures-bâillon** »

European Center for Not for Profit Law

PAULINE DELMAS

« **La répression des défenseurs de l'environnement** »

Université d'Angers

JEAN-PHILIPPE FOEGLE

« **Résister à la corruption pour protéger l'espace civique : le cas de l'Iran** »

Sherpa, Anticor et Transparency International France au Festival du film anticorruption

THÉA BONFOUR

« **Rôle des associations de protection de l'environnement** »

Ecole Nationale de la Magistrature



# Transparence financière

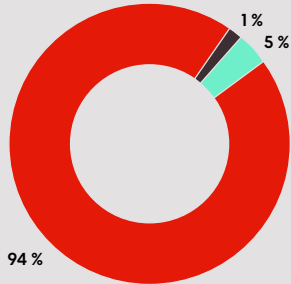
En 2025 Sherpa a consolidé ses ressources, grâce à une collecte de fonds et de dons et à l'amélioration continue de ses processus de gestion financière. Une amélioration facilitée par le renforcement de l'équipe sur les fonctions support (levée de fonds, gestion administrative, financière et RH).

La consolidation des ressources de l'association répond à trois objectifs :

- **Diversifier la source de nos financements**, afin de renforcer l'indépendance de Sherpa dans la poursuite de son combat contre l'impunité des acteurs économiques. De nouvelles fondations ont ainsi soutenu l'association en 2025.
- **Augmenter nos ressources**, pour permettre de répondre à nos besoins et d'adapter nos actions aux différents contextes dans lesquels nous œuvrons, même en cas d'imprévu. Une flexibilité essentielle dans le cadre de nos activités. En 2025, les dons ont augmenté de 50%, avec un plus grand nombre de donateurs et donatrices qui soutiennent nos actions.
- **Sécuriser nos ressources** en augmentant la part de soutien pluriannuels et structurels **pour assurer la pérennité** de notre organisation **et accroître l'impact de notre travail**. En 2025, nous avons continué à cultiver de solides relations avec nos soutiens. En conséquence, plusieurs fondations ont renouvelé leur partenariat, dont certaines à la hausse. Cette réussite est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte délicat pour les organisations de la société civile, dû au rétrécissement de l'espace civique en France et à l'échelle internationale, et à la baisse générale de subventions et de financements constatée dans le monde associatif.

RESSOURCES — 2025

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Subventions privées   | 1 265 550 €        |
| Dons des particuliers | 60 579 €           |
| Produits divers       | 14 905 €           |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 341 034 €</b> |



**\* Subventions privées**  
94 %

De nombreuses fondations privées font confiance à Sherpa en soutenant l'ensemble de l'organisation sur plusieurs années.

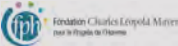
**\* Dons des particuliers**  
5 %

Sherpa est soutenue par des dons de particuliers et des adhésions annuelles.

**\* Produits divers**  
1 %

Correspond aux reprises de provisions et gains de change.

CES ORGANISATIONS NOUS SOUTIENNENT



Luminate



OPEN SOCIETY FOUNDATIONS



# Transparence financière

Les activités de Sherpa se sont développées en 2025 autour de 2 axes :

- **Les dépenses programmatiques** : elles incluent les ressources allouées à nos 4 activités principales de plaidoyer, contentieux stratégique, laboratoire de droit et partage d'expérience. En 2025, ce sont surtout des actions en justice qui ont mobilisé des ressources importantes. Dans ce cadre, Sherpa a notamment organisé via ses propres ressources la venue et l'accueil de plusieurs plaignants pour qu'ils puissent être entendus par la justice. Ces déplacements sont complexes à organiser et également très coûteux.
- **Les dépenses de fonctionnement** : avec la croissance de ses activités, Sherpa se structure autour de la communication, la levée de fonds, et la gestion administrative et la sécurité, permettant une meilleure gestion et organisation des programmes et activités principales de l'association. Les dépenses de fonctionnement comprennent aussi des provisions dans le cadre d'actions en justice potentiellement longues.

## POUR UNE JUSTICE PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

Sherpa a fait le choix d'être indépendante de tout pouvoir politique et économique. Nous n'acceptons par conséquent aucune ressource susceptible de nuire à cette indépendance ou d'influencer notre travail, quelle que soit sa source. Sherpa remercie chaleureusement ses adhérents et adhérentes, les donateurs et donatrices, et les fondations qui ont rendu possibles nos actions et nos succès en 2025.

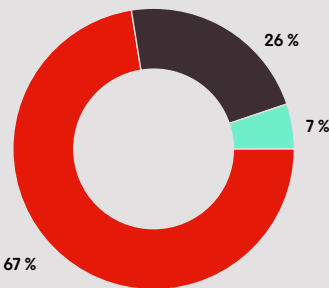
Nous croyons que le droit peut et doit garantir un monde plus juste. Nos actions - devant les tribunaux, au sein des institutions, sur le terrain - font reculer l'impunité. Nous soutenir, c'est contribuer à cette transformation et garantir notre liberté d'action.

→ FAIRE UN DON À SHERPA

C'EST PRENDRE PART À NOS COMBATS.

## DÉPENSES — 2025

|                                                    |                    |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses programmatiques                           | 823 088 €          |
| Dépenses de fonctionnement                         | 318 430 €          |
| Dépenses de communication et appel à la générosité | 88 814 €           |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>1 230 332 €</b> |



### Dépenses programmatiques 67 %

Les dépenses de Sherpa sont majoritairement consacrées à la réalisation de ses missions. Recherches juridiques, activités de plaidoyer, actions en justice, appui aux victimes et communautés affectées, partage d'expérience auprès de partenaires... Nos actions reposent principalement sur l'équipe de Sherpa.



### Dépenses de fonctionnement 26 %

Une partie des dépenses de l'association est consacrée aux frais de fonctionnement de la structure, incluant le loyer, les charges locatives, la maintenance informatique... Ces coûts intègrent également les emplois relatifs à la levée de fonds et à la gestion administrative et financière.



### Dépenses de communication et appel à la générosité 7 %

Alors que les espaces de communication sont accaparés par les grandes entreprises, la visibilité de Sherpa est essentielle, elle permet de faire exister les sujets sur lesquels son équipe travaille, et de faire entendre la voix des personnes affectées. Parce que nous refusons tout don d'entreprises, Sherpa fait également appel à la générosité du public via des campagnes de collecte de fonds.

110 701 € sont affectés aux réserves de l'association.

Ces fonds viennent renforcer les fonds propres, des ressources qui permettent d'assurer la pérennité de Sherpa et de ses actions dans la durée.



# Aux côtés de Sherpa

Nos partenaires, associations, syndicats ou collectifs, ne sont pas simplement des alliés, ils sont au cœur de notre histoire et de notre mission. Ils partagent nos valeurs, créant une collaboration puissante pour un monde plus juste. Ensemble, nous façonnons le changement.

## LES ORGANISATIONS DONT SHERPA EST MEMBRE

Forum Citoyen pour la Justice Économique  
Coalition Against SLAPPs in Europe  
Collectif On ne se taira pas  
Coordination Sud  
European Coalition for Corporate Justice  
La Maison des Lanceurs d'Alerte  
Observatoire Citoyen pour la Publicité  
Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse  
Plateforme contre les Paradis Fiscaux et Judiciaires  
UNCAC Coalition

## NOS PARTENAIRES

Advocates for Community Alternatives  
ActionAid France  
Amicale des Villages Riverains de la Plantation Socapalm  
Amnesty International France  
Anticor  
Article 34  
Association de la Presse judiciaire  
Avocats Sans Frontières  
Canopée  
CCFD-Terre Solidaire  
Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises  
Center for Climate Crime Analysis  
Centre for Research on Multinational Corporations  
Cepeco  
Climate Whistleblowers  
Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda  
Collectif Ethique sur l'Étiquette  
Collectif d'organisations de solidarité internationale et de mobilisation citoyenne  
Coordination des Organisations Autochtones de l'Amazonie Brésilienne

Collectif des Victimes des Pratiques Frauduleuses et Criminelles au Liban  
Comité contre l'Esclavage Moderne  
Daphne Caruana Galizia Foundation  
Disclose  
Envol Vert  
Environmental Investigation Agency  
Environmental Investigative Forum  
European Center for Constitutional and Human Rights  
Fédération des Peuples Autochtones du Mato Grosso  
Fédération des Peuples Autochtones du Pará Fian-Belgium  
Finance Uncovered  
Fonds pour une presse libre  
Forêts et Développement Rural  
Fondation Grain Forum Citoyen sur la RSE  
France Nature Environnement  
Greenpeace France  
Harvest  
HEKS – EPER  
Ibuka France  
Institut Veblen  
Info Birmanie  
Informer n'est pas un délit  
Institut Ouïghour d'Europe  
Justice For Myanmar  
Kirche Schweiz  
L'Amicale des villages riverains de la plantation Socapalm EDEA  
La Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun  
Les Amis de la Terre France

Les Eco-Maires  
Les Mêmes Droits pour Tous  
Mighty Earth  
Mouvement UNIS  
Mwatana for Human Rights  
Notre Affaire à Tous  
OECD Watch  
ONG La Lumière  
Organisation Nationale des Peuples Autochtones de l'Amazonie Colombienne  
Petrol-Is  
Publish What You Pay  
ReAct Transnational  
Reclaim Finance  
Reporters Brasil  
Reporters sans frontières  
Résistance à l'Agression Publicitaire  
Ressource Naturelle pour le développement  
RSE BÉNIN  
RSE et Développement France  
RSE et Développement Togo  
Service National Justice et Paix  
Syndicat National des Journalistes  
SOMO  
Transparency International France  
Un Bout des Médias  
ZEA  
Zero Waste France



\*Sherpa

